



Ligue de Bretagne de Basket-Ball
Tel. 02 23 46 33 80 / Fax. 02 23 46 33 81
2 C, allée Jacques Frimot
www.basketbretagne.com
35000 RENNES
secretariatgeneral@basketbretagne.com

BRETAGNE

PV n°11 du Bureau Directeur Consultation à distance pour soutien financier aux clubs du 9 juin 2021

Votants :

Mmes Valérie ALLIO ; Marylise COCHENNEC ; Morgane PETIT.
MM. Guillaume DE KERMEL, Joseph HOUÉ ; Jean-Jacques KERDONCUFF ; Serge KERHUEL ; Antoine LE BERRE ; Mickaël LEBRETON, Philippe VALLÉE.

Contexte

En raison du contexte sanitaire et de la mise en place des mesures de confinement à la fin octobre 2020, la saison sportive 2020/2021 n'a pu se dérouler dans son intégralité pour les compétitions seniors. Par ailleurs, les compétitions jeunes n'ont pas pu démarrer.

Le Bureau Fédéral de la FFBB a acté le 19 mars 2021 l'arrêt définitif de toutes les compétitions fédérales. La Fédération a également pris la décision de rembourser la part fédérale sur les extensions de licences.

Au stade des travaux de clôture comptable au 30 avril 2020, il apparaît un excédent de 149 085 €. En effet, une grande part des actions n'a pu être menée sur les derniers mois. Par ailleurs, l'exercice 2020/2021 bénéficie du solde des licences 2019/2020 facturé au mois de juin 2020. Enfin, les mesures d'activité partielle et d'aide au titre du fonds de solidarité permettent à la Ligue de limiter l'impact COVID19 sur ses finances.

Propositions soumises au vote

*Vu la décision du Bureau Fédéral de la FFBB, en date du 19 mars 2021, d'acter l'arrêt des compétitions fédérales,
Vu la décision de la FFBB de rembourser la part fédérale sur les extensions de licences,
Considérant le contexte sanitaire et les projections comptables à la clôture du 30 avril 2021,
Il est proposé au Bureau Directeur de la Ligue de Bretagne les mesures suivantes :*

Remboursement des extensions de licences

Remboursements aux licenciés bretons de la part Ligue sur les extensions de licences 2020/2021. Cette mesure se chiffre à un montant total de 75 083,20 €. La mise en œuvre de ce remboursement se fera via les comités départementaux assurés du recouvrement des licences auprès des clubs.





Ligue de Bretagne de Basket-Ball
Tel. 02 23 46 33 80 / Fax. 02 23 46 33 81
2 C, allée Jacques Primot
www.basketbretagne.com
35000 RENNES
secretariatgeneral@basketbretagne.com

Abondement du fonds d'aides « Retour au Jeu » pour les licences U11

Abonder le fonds d'aides « Retour au jeu » à hauteur de 1,50 € par licencié U11. À noter que la Ligue ne facture que le socle sur ces catégories. De plus, celles-ci ont connu des pertes de licenciés du fait du contexte sanitaire. L'idée est donc d'inciter les plus jeunes à la poursuite de l'activité Basket. Ce dispositif a surtout pour objectif de reconquérir les jeunes qui n'auraient pas renouvelé leur licence en 2020/2021 pour retrouver le niveau « ante-COVID ». Cette mesure se chiffre à un montant total de 14 979 € (9 986 licenciés U7 à U11 sur 2019/2020 x 1,50€). La mise en œuvre de cette aide serait opérée via le fonds d'aides « Retour au jeu ».

Prise en charge financière d'une formation « Brevet Fédéral » par club

Proposer à chaque club breton affilié à la FFBB, la prise en charge financière d'une formation « Brevet Fédéral » (coût de 150 €). Cette mesure se chiffre à un montant total de 38 400 € (150 € x 256 clubs). La mise en œuvre de cette aide serait opérée via le fonds d'aides « Retour au jeu ».

Le Bureau Directeur de la Ligue de Bretagne de Basket-ball adopte, à la majorité (9 « Pour » et 1 abstention), les mesures d'aides financières aux clubs précédemment exposées.

Fait à RENNES, le 9 juin 2021

Joseph HOUÉ
Secrétaire Général

Mickaël LEBRETON
Président